

LES ARTISANS NARRATIFS

ATELIER BURN OUT SYNDROME D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

PROGRAMME 2025

1 jour – 7 H

Profils des bénéficiaires : La formation s'adresse aux professionnels de la relation d'aide formés et pratiquants (coachs, thérapeute, éducateurs, enseignants...) et aux métiers du soin (orthophonistes, médecins, infirmiers...)

Prérequis : Avoir suivi au minimum 8 jours de formation aux Pratiques Narratives



BURNT OUT : Pistes pour accompagner avec les Pratiques Narratives

Les Artisans Narratifs proposent aux professionnels de la relation d'aide de se perfectionner dans cette approche issue de la thérapie sociale, de l'anthropologie et de la linguistique. Nous souhaitons que chaque stagiaire puisse apprendre à utiliser les idées narratives dans son propre contexte d'accompagnement afin d'ouvrir de nouvelles possibilités et des développements inédits dans leurs accompagnements.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les normes concernant le travail et celles liées à aux accompagnants
- Approfondir et s'entraîner à la posture particulière d'un praticien narratif à l'égard du burnout / de la souffrance au travail

Contenu de la formation

- Partage de représentation du phénomène de burn-out
- Penser les relations de pouvoir aujourd'hui à travers les histoires dominantes de la société

IDEHO Siège social : 2 rue Cramayel 77550 Réau.

Tél : 06 81 53 85 66 / courriel : natacha.rozentalis@wanadoo.fr

SARL au capital de 4000€ SIRET 47831632600022 APE 741G

- Caractériser les normes et les récits dominant concernant le travail
- Penser sa posture d'accompagnant et son rôle dans des situations où les récits dominants du travail sont agissants.
- L'identité professionnelle : paysage particulier ?
- Externalisation du BURN OUT, exploration des questions pour les effets de la souffrance au travail.
- Identité de l'accompagnant qui accompagne spécifiquement le BO
- Documentations poétiques des conversations visant à lutter contre le Burn Out

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est menée par Noëlyne Bernard, praticiennes narratives et également membres du bureau de la FFPN <https://ffpnarratives.com/>

Horaires

9h –12h30 et 14h-17h30

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Documents supports de formation projetés.
- Exercices d'entraînement pour une expérimentation sur sa propre personne des effets des différentes pratiques
- Étude de cas concrets
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Une salle permettant les travaux en sous-groupe et binômes.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un certificat de réalisation de l'action de formation et une synthèse conforme aux règles en vigueur seront remis au stagiaire. Le bénéficiaire renseigne un questionnaire d'évaluation.

Lieu et accessibilité

- 6 rue Geoffroy l'Angevin 11 rue Tronchet 75004 Paris - Métro Rambuteau ou Hôtel de ville et Les Halles.

IDEHO est particulièrement sensible à l'accueil et à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez Natacha Rozentalis au 06 81 53 85 66 afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



Innover Pour le Développement des Hommes et des Équipes.

Tarif de l'atelier de formation

- Inscription avec prise en charge : 200€HT soit 240€ TTC

Contacts

- Natacha ROZENTALIS : 06 81 53 85 66 natacha.rozentalis@wanadoo.fr
- Noëlyne BERNARD : +33 6 85 10 48 08 noellyne.bernard@ambroiseconseil.com

Conditions d'inscription

- Remplir le questionnaire d'inscription en ligne
- Natacha et Noëlyne se réservent le droit d'annuler le stage en cas de participation inférieure à 10 personnes.
- Demande de prise en charge à demander 10 jours avant le démarrage de la formation.

Conditions générales de vente et d'utilisation

Désignation

L'école des Artisans Narratifs¹ est portée par IDEHO, organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers l'accompagnement, la relation d'aide et l'amélioration des capacités managériales.

IDEHO conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, IDEHO est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Bénéficiaires. IDEHO ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Bénéficiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à IDEHO, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de IDEHO.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société IDEHO s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Nom de l'organisme, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

¹ L'école des Artisans Narratifs, portée par les cabinet IDEHO.

Obligations du bénéficiaire

Les bénéficiaires s'engagent à remplir les documents nécessaires à la démarche qualité de L'école des Artisans Narratifs. En particulier à remplir le questionnaire préalable, à signer régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, la feuille d'émargement sur la plateforme Digiforma et en fin de stage à renseigner l'évaluation de formation et l'enquête de satisfaction.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Un acompte de 300€ est demandé pour valider l'inscription. Le paiement (total ou solde) de la formation est à effectuer 10 jours avant le démarrage de la prestation, à réception de la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. Tout aménagement des modalités sera formalisé avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où IDEHO ou le bénéficiaire ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. Pour les clients bénéficiant d'une prise en charge, des frais administratifs seront facturés.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Le report d'une journée de formation sur une autre session est possible si IDEHO en a la possibilité. L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de faire la demande par écrit (courrier ou mail) au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Dans ce cas les clauses de dédies s'appliquent.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, IDEHO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En cas d'absence injustifiée du bénéficiaire, au bout de 2 jours de formation planifiées, la mesure de situation d'abandon est déclenchée.

Le bénéficiaire, le client et le financeur sont informés sous 72 heures après la qualification de l'abandon, par téléphone ou par courriel.

La prestation est alors facturée.

Situation d'abandon de la formation

Au bout de 72 heures sans réponse du bénéficiaire à nos relances, l'abandon de la prestation est qualifié.

Le bénéficiaire, le commanditaire et le financeur sont informés sous 72 heures après la qualification de l'abandon, par téléphone, mail ou courrier postal.

La facturation de la prestation réalisée est déclenchée.

En cas d'abandon avéré, ou de demande d'abandon, nous allons chercher à déterminer cette cause.

- L'abandon résulte d'une cause personnelle et propre au stagiaire : il n'y aura donc pas de remise en question de l'offre de prestation
 - L'abandon est lié à la formation elle-même : nous organisons un échange pour comprendre la situation et proposer une façon de remédier à la difficulté rencontrée.
- Enfin, si aucune réponse ne peut être apportée quant aux causes de l'abandon, notamment à cause d'une absence de réponse totale aux relances, alors IDEHO considère que cela n'était pas de son ressort.

Clause de dédie

En cas de dédie du bénéficiaire ou du financeur cliente après signature du devis ou d'abandon en cours d'intervention, les dispositions suivantes seront appliquées :

- l'annulation doit être signifiée par écrit.
- En cas d'annulation dans les 15 jours calendaires précédant la date prévue de la formation, l'acompte est retenu.
- En cas d'annulation moins de 3 jours à l'avance, 60% du montant total restant dû de la formation sont facturés.
- En cas d'abandon après le démarrage de la formation, 100% du montant total restant dû sont facturés.

Confidentialité et communication

IDEHO, le Client et le Bénéficiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par IDEHO au Client.

IDEHO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Bénéficiaires. Sauf refus notifié par le Client, le Client autorise IDEHO/ L'école des Artisans Narratifs à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Bénéficiaire que :

- o des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de L'école des Artisans Narratifs.
- o conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, IDEHO/L'école des Artisans Narratifs conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, IDEHO/L'école des Artisans Narratifs s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.



Innover Pour le Développement des Hommes et des Équipes.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, oral...) utilisés par IDEHO/L'école des Artisans Narratifs pour assurer les formations ou remis aux Bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le Client et le Bénéficiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de IDEHO/L'école des Artisans Narratifs. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Bénéficiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Différends éventuels.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglé à l'amiable, le tribunal de Seine et Marne sera seul compétent pour régler le litige.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au :

Natacha ROZENTALIS : 06 81 53 85 66 natacha.rozentalis@wanadoo.fr

Noëlyne BERNARD : +33 6 85 10 48 08 noellyne.bernard@ambroiseconseil.com